

Le Compte Financier Unique : un outil de transparence renforcée

Depuis 2024, les communes doivent présenter un **Compte Financier Unique (CFU)**, un document qui remplace et fusionne deux pièces auparavant séparées :
le compte administratif,
et le compte de gestion.

En Bref !

Le CFU 2025
fait état d'un excédent
d'investissement de
219 724 €
d'un excédent de
fonctionnement de
3 271 838 €

En résumé, le CFU est un outil moderne qui facilite la compréhension des finances locales et améliore la qualité du pilotage budgétaire.

Le CFU offre une vision plus lisible, plus synthétique et plus fiable de la situation financière de la commune. Il permet notamment de :

- Comparer plus facilement les prévisions budgétaires et les réalisations effectives.

- Analyser la santé financière de la commune (épargne, endettement, capacité d'investissement).

- Présenter aux habitants un document unique, clair et cohérent.

- Renforcer la transparence entre l'ordonnateur (la mairie) et le comptable public.

Fiscalité locale

Des impôts locaux stables et parmi les plus bas du département

La commune a fait le choix d'une gestion rigoureuse et responsable de ses finances, permettant depuis 2023 de maintenir les impôts locaux à un niveau inchangé.

Le **taux communal n'a pas augmenté**, malgré l'inflation, la hausse du coût de l'énergie, la baisse des dotations, l'augmentation des charges patronales et les nouvelles obligations réglementaires.

Cette stabilité est d'autant plus remarquable que la commune affiche **l'un des taux les plus bas du département**, tout en poursuivant ses investissements et en préservant la qualité des services publics. Ce résultat témoigne d'une volonté forte : **ne pas alourdir la charge fiscale des habitants**, tout en continuant à améliorer le cadre de vie et à préparer l'avenir.

Taux inchangés

2026

Taxe sur le foncier bâti : **24.15 %**

Taxe sur le foncier non bâti : **27.44 %**

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **7.76 %**



Un budget au service du quotidien

Chaque année, la commune adopte son budget, véritable feuille de route financière qui permet d'assurer le fonctionnement des services publics et de financer les projets à venir. Il reflète les priorités municipales et les besoins des habitants.

Deux grandes parties : fonctionnement et investissement



Budget de fonctionnement

Il couvre les dépenses indispensables au quotidien : écoles, entretien des bâtiments, personnel municipal, subventions aux associations, services à la population. Ce budget garantit la continuité des services publics.

Budget d'investissement

Il finance les projets structurants : rénovation d'équipements, modernisation des infrastructures, achats de matériel, transition énergétique. C'est le budget qui prépare l'avenir.

D'où viennent les recettes ?

Les recettes de la commune proviennent principalement :

- des **impôts locaux** (taxe foncière, contributions économiques),
- des **dotations de l'État**,
- des **participations intercommunales**,
- des **subventions** pour les projets (Région, Département, Europe),
- des produits **des services municipaux** (cantine, périscolaire, activités culturelles).

Comment sont décidées les dépenses ?

Le budget est élaboré par l'équipe municipale puis voté en **conseil municipal**. Il doit respecter un principe essentiel : **l'équilibre** entre recettes et dépenses.

Les priorités de l'année en fonctionnement

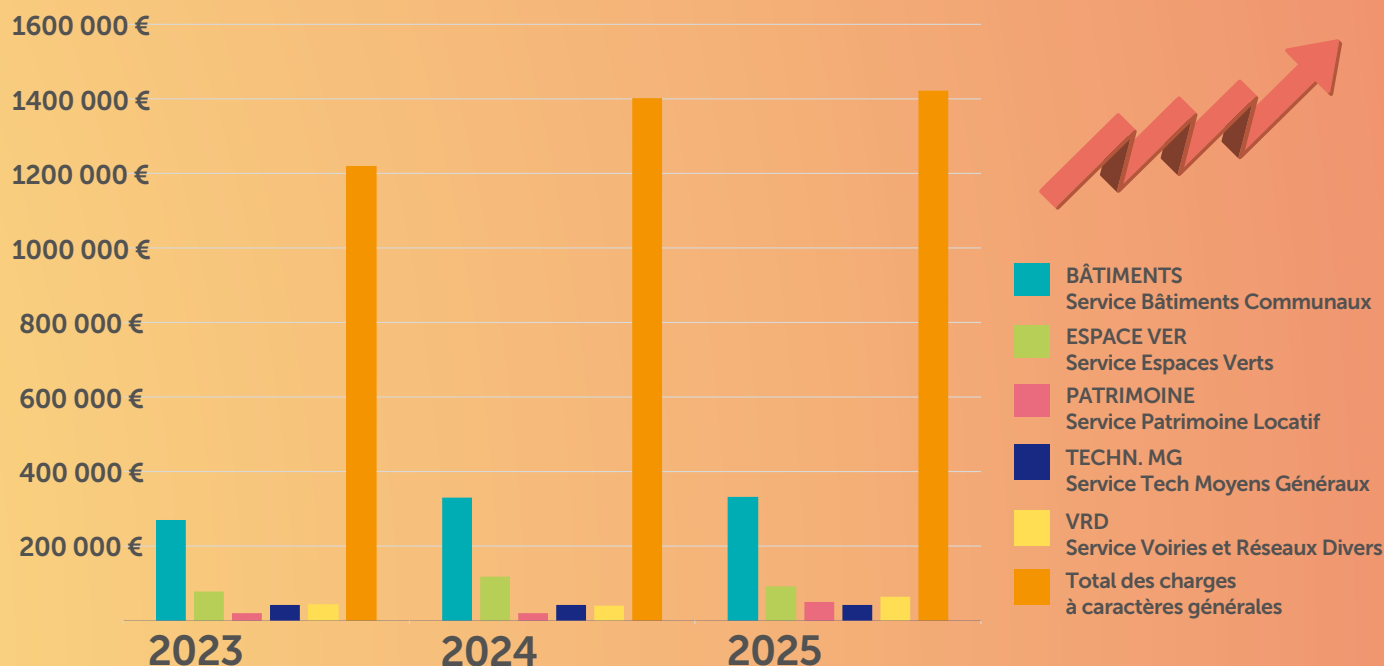
Maintenir un service public de qualité au service de la population brochoise

BUDGET DE FONCTIONNEMENT PRÉVISIONNEL 2026

7 907 248 €



Focus sur ...



Entre 2023 et 2025, les charges des services techniques affichent une progression continue passant de 37 % en 2023 à plus de 40 % par rapport aux charges générales globales de fonctionnement. La structure des dépenses reste dominée par le service bâtiments, tandis que les postes VRD et patrimoine contribuent à la hausse observée en 2025. La comparaison avec le budget global met en évidence une augmentation du poids des dépenses techniques dans les charges de fonctionnement.

Les priorités de l'année en investissement

- Changement du système de chauffage du pôle culturel
- Renouvellement des équipements son et lumière de la salle de spectacle
- Réfection et sécurisation de différentes routes communales
- Réfection de la yourte au Clos Martel
- Remplacement de mobilier urbain
- Travaux de restauration des chapelles et église Sainte-Marie-Madeleine
- Renouvellement des tables et chaises de l'école des Oliviers
- Mise en place d'équipement sportif au Clos Martel
- Acquisition de véhicules électriques et remplacement des minibus du centre de loisirs
- Renouvellement des caméras de vidéosurveillance

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2026

2 313 441,02 €

Un budget transparent et responsable

La commune s'engage à gérer les finances publiques avec rigueur, tout en maintenant un niveau d'investissement suffisant pour améliorer le cadre de vie. La transparence est essentielle : chaque habitant doit pouvoir comprendre comment sont utilisés les fonds publics.



SUBVENTIONS ATTRIBUÉES EN 2026

Associations Brocoises Nom de l'association	Montant accordé en 2025 pour mémoire	Montant accordé
Lou Cépoun dou Broc	1 000 €	1 000 €
APE Les petites Olives	Sans objet	1 000 €
Les Festivités brocoises	1 500 €	1 500 €
AS Brocoise Pétanque	900 €	1 400 €
Le Broc Loisirs	1 000 €	1 000 €
Les Amis de la Chapelle Saint-Antoine du Broc	700 €	700 €
Manon du Riou	300 €	300 €
La société de chasse et de protection rurale de Le Broc	1100 €	2 100 €
Fêtes des Mômes	1 000 €	1 000 €
AS Le Broc Tennis de table	500 €	800 €
En faim de contes	800 €	800 €
M'Danse	1 000 €	1 000 €
TOTAL	9 800 €	12 600 €

Associations extérieures Nom de l'association	Montant accordé en 2025 pour mémoire	Montant accordé
Sapeur-pompier de Carros	1 000 €	1 000 €
Toreikan Budo des AM	1 000 €	1 000 €
Escale	300 €	300 €
Foyer Coopératif Collège Ludovic Bréa	50 €	50 €
Association sportive collège Ludovic Bréa	50 €	50 €
Association des amis du rail azuréen	100 €	100 €
Association EVC Paul LANGEVIN	300 €	500 €
Action Educative des A-M	0 €	0 €
Amicale des Forestiers Sapeurs Levens	0 €	0 €
Service de remplacement des AM	0 €	0 €
Prévention routière	0 €	0 €
Le souvenir français	0 €	300 €
Cap nature	Pas de demande	300 €
FC football club de CARROS		150 €
Syndicat d'Exploitants Agricoles du Canton de Carros		200 €
TOTAL	2 800 €	3 950 €